

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 11 avril 2024, il sera procédé du 6 mai 2024 au 5 juin 2024 inclus (31 jours consécutifs) à une enquête publique commune préalable à la délivrance du permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «Le Grand Géas», sur la commune de Cabrières d'Avignon (84220) et la déclaration de projet pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

A cet effet, Monsieur Jean-Marie PATTYN, ingénieur territorial à la retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur (CE) et Monsieur Jean TARTANSON, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Le projet d'implantation de la centrale solaire photovoltaïque au sol est conduit par la SASU TENSOL 8. Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Monsieur Paul THOMAS DESESSART – représentant la SASU TENSOL 8 – demeurant Arterparc de Fuveau/Bât A, lieu dit « plan de fabrique », 13710 FUYEAU – Contact correspondant chargé de projet – Monsieur Mathias RIBEIRO - Tél : 04 88 80 56 89 – E-mail : [mrribeiro@tenergie.fr](mailto:mrribeiro@tenergie.fr)

Quant au responsable de la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU, il s'agit de Madame la Maire de la commune de Cabrières d'Avignon.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au CE par correspondance à l'adresse suivante :

Mairie de Cabrières d'Avignon (siège de l'enquête) – Service Urbanisme –  
avenue Jean Giono – 84220 CABRIERES D'AVIGNON,  
à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers comportant notamment une étude d'impact, seront déposés et pourront être consultés en mairie\*(siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h30) et seront également consultables sur le site web officiel de la Préfecture de Vaucluse :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

\* Un poste informatique sera également mis à disposition en mairie de Cabrières d'Avignon pour consulter les dossiers en version numérique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- Le lundi 06 mai 2024, de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- Le mercredi 22 mai 2024, de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 05 juin 2024, de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).

Le public pourra formuler ses observations :

- Directement sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de CABRIERES D'AVIGNON (84) ;
- Sur le site Internet dédié comportant un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5348>
- Par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5348@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5348@registre-dematerialise.fr)

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le CE qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Cabrières d'Avignon et à la préfecture de Vaucluse (consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-r2584.html>).

Au terme de la procédure, le permis de construire pour construction de la centrale photovoltaïque au sol, comprenant un poste de transformation/livraison et constituée de 6500 panneaux avec édification de clôtures à Cabrières d'Avignon, lieu-dit «Le Grand Géas» pourra être accordé ou refusé, au titre du code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la déclaration de projet avec mise en compatibilité du P.L.U. est Madame la Maire de Cabrières D'Avignon. La décision, qui pourra être adoptée au terme de l'enquête, sera délibérée en conseil municipal.